

# LE REPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHÔNE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois

Lyon et départements limitrophes... 5 fr. 10 fr.

Autres départements... 5 fr. 12 fr.

Etranger et Union postale... 10 fr. 15 fr.

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,

23, rue de la République, 73

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale.....	la ligne 1 fr.
Réclames.....	1 fr. 50
annonces anglaises.....	0 fr. 50

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier  
14, rue Confort, à Lyon

BOURSE DE PARIS

Du 3 mars 1882	
10 francs.....	81 Crédit mobilier..... 600
10 amortissable... 81 50 Crédit Lyonnais..... 705	705
00 nouveau..... 81 Mobiliers espagnol... 600	600
10 francs..... 16 75 Union générale..... 700	700
10 5 0/0..... 87 30 Foncière lyonnaise..... 600	600
10 5 0/0..... 87 30 Foncière lyonnaise..... 600	600
10 5 0/0..... 87 Lombards..... 200	200
10 5 0/0..... 11 45 Saragosse..... 500	500
10 5 0/0 1877 830 Nord-Espagne..... 500	500
10 5 0/0 1877 830 Transatlantique..... 2445	2445
10 5 0/0 1877 830 Suez..... 2445	2445
10 5 0/0 1877 830 Consolida à Londres 100 1/16	100 1/16
10 5 0/0 1877 830 Panama..... 500	500

Télégrammes

DE NUIT

Fil spécial du REPUBLICAIN DU RHÔNE

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 3 Mars.

Il ne se confirme pas que le gouvernement songe à demander la prorogation des Chambres jusqu'après les fêtes de Pâques.

Le gouvernement laissera au Parlement le soin de décider le moment et la durée des vacances, et l'on ne pense pas que les Chambres puissent prendre des vacances avant les premiers jours d'avril.

C'est samedi que la Chambre discutera le projet de loi sur l'élection des maires. On ne pense pas que le débat prenne de très grands développements, les auteurs de l'amendement relatif à la mairie de Paris paraissent avoir renoncé quant à présent à demander au Parlement d'étudier la question. Peut-être se borneront-ils simplement à faire des réserves et à ajourner les observations qu'ils veulent présenter jusqu'au moment où la Chambre aura à statuer sur les attributions municipales.

M. Goblet a annoncé aujourd'hui à la commission municipale qu'il prépare un projet d'ensemble pour la réorganisation de la municipalité de Paris et un projet d'organisation cantonale.

Le 3<sup>e</sup> bureau de la Chambre a élu M. Cosson membre de la commission judiciaire.

M. Cosson est partisan du projet du gouvernement, mais il limite la compétence des juges de paix à 1,500 francs.

La réunion de l'Union républicaine a adopté la proposition de M. Basid demandant le renouvellement intégral des conseils municipaux et de bâter le vote de la loi supprimant l'admission des plus imposés.

La gauche républicaine du Sénat a examiné le projet sur l'enseignement primaire et

obligatoire. Le rapporteur a combattu l'amendement Simon, prescrivant aux instituteurs l'enseignement religieux.

La réunion a adopté intégralement le texte primitif adopté par la Chambre.

M. Viette questionnera demain le général Billot relativement aux zones des servitudes militaires. Il demandera la suppression du décret de 1862.

M. Tirard a justifié devant la commission des traités de commerce la réduction des droits sur les tissus de laine pour la Belgique.

M. Méline a combattu M. Tirard.

La commission des crédits a décidé d'accorder les 120,000 francs nécessaires au paiement des quatre tableaux de Courbet, récemment acquis par le ministre du précédent cabinet.

La commission des monuments historiques a adopté le projet de M. Antonin Proust, demandant la conservation par l'Etat de tous les monuments qui ont un caractère historique ou artistique.

La commission du taux de l'intérêt de l'argent a entendu M. Humbert, qui a déclaré qu'il était partisan de la proposition, mais seulement en son nom personnel.

M. Léon Say, dans une entrevue tenue dans la matinée avec les députés de Marseille, a promis de maintenir la culture du tabac dans les Bouches-du-Rhône.

La commission relative au traité de commerce franco-italien s'est réunie hier. M. Buffet a insisté pour que ce traité ne fût pas adopté avant le dépôt de tous les traités de commerce. Il a soutenu la théorie qui consiste à accorder à certaine nation un tarif minimum, mais sans traité. Le Sénat sera appelé à examiner ce système lors de la discussion du traité franco-italien. C'est en effet une question préjudiciale. Si ce système prévalait, il ne resterait plus qu'à rejeter tous les traités et à conclure avec les nations étrangères des conventions analogues à celle qui vient d'être conclue avec l'Angleterre.

La commission a reçu communication des documents qu'elle avait demandé au ministère des affaires étrangères et elle se propose de mener très rapidement ses travaux.

La commission relative aux conventions signées avec le Salvador et la Belgique pour la garantie de la propriété littéraire, artistique et industrielle a nommé M. Barthélémy Saint-Hilaire, président, M. Guiffrey, secrétaire et M. Bozérian, rapporteur. La commission est favorable aux conventions.

son visage livide trahit l'intensité. J'accepte, chère enfant, et je te remercie...

— Explique-moi ce qu'il faut faire, et je pars...

— Oh ! pas en ce moment...

— Pourquoi...

— C'est ce soir seulement, quand la nuit sera close, qu'il faudra se rendre à la place Royale...

L'idée de cette sortie nocturne fit courir un frisson d'angoisse sur l'épiderme de Berthe, qui, par un héroïque effort, dissimula ce qu'elle éprouvait.

Madame Leroyer poursuivit :

— Ecoute-moi bien et grave dans ta mémoire chacune de mes paroles... René demeure au n° 24 dans une ancienne maison que nous avons habité jadis... Tu étais trop enfant pour t'en souvenir...

— En effet, murmura Berthe, je ne m'en souviens pas.

— Son logement est situé au quatrième étage... sa porte se trouve à droite, sur le carré... Voici la clé de cette porte...

LXVI

Et Mme Leroyer tendit à sa fille la clef apportée par Ugène.

Berthe la saisit.

— Continue..., dit-elle ensuite. J'ai bien compris... la porte à droite sur le carré du quatrième étage.

— Il faudra partir d'ici de manière à arriver là-bas entre neuf et dix heures du soir... On ne ferme la porte qu'après dix heures...

— J'y serai... Mais si le concierge m'arrête au passage et me demande où je vais...

ADMINISTRATION

73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON

Rédaction: (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

Le N° 5 Cent

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois

Lyon et départements limitrophes... 5 fr. 10 fr.

Autres départements... 5 fr. 12 fr.

Etranger et Union postale... 10 fr. 15 fr.

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,

23, rue de la République, 73

LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 3 mars.

Le Paris constate que le gouvernement a vu d'un mauvais oeil l'intervention d'une commission parlementaire, dans les grèves du Gard. Un conflit est à craindre entre les enquêteurs et le cabinet.

Le France dit que le pays prend patience depuis longtemps, mais que des réformes s'imposent d'une façon impérieuse, les électeurs demandant l'exécution des promesses contractées aux dernières élections.

Le National estime que les électeurs sont plus découragés qu'irrités. Les dernières élections démontrent l'augmentation des abstentions.

Le Télégraphe repousse les critiques adressées au cabinet et aux Chambres. La patience est nécessaire pour obtenir les résultats des travaux parlementaires.

Le Temps conseille aux bureaux de la Chambre de ne pas aller trop loin dans la question de la magistrature. Une réforme est urgente, mais il faut se garder des utopies. Demander l'élection des magistrats par le suffrage universel est absurde ; il doit suffire de purifier le personnel.

LE BUDGET DE 1883

L'exposé des motifs du projet de budget est le développement de ce passage de la déclaration du gouvernement du 31 janvier : ni conversion, ni rachat des chemins de fer, ni émission de rente amortissable.

L'attention de M. Léon Say s'est spécialement portée sur les développements que prenait la dette flottante.

D'après le projet de budget précédent, elle allait atteindre le chiffre de trois milliards, outre les découvertes des anciens budgets et la charge des subventions accordées aux chemins vicinaux et aux lycées, elle devait supporter les dépenses sur ressources extraordinaires des exercices 1881, 1882 et 1883, un emprunt devenait inévitable. M. Léon Say propose de liquider le passif de la dette flottante, en consolidant en rentes immobiliées soustraites à toutes négociations, certaines ressources permanentes, par exemple : les cautionnements des fonctionnaires, une partie du compte de la Caisse des Dépôts, etc. D'autre part, il lui paraît nécessaire :

1° De rattacher au budget ordinaire certaines dépenses s'élevant au chiffre de 52 millions qui doivent grever nos budgets pendant plusieurs années ;

2° De prendre les ressources nécessaires à l'entreprise des travaux publics sur le compte des avances par les Compagnies de chemins de fer à titre de garantie d'intérêts.

La dette flottante n'aurait donc pas à faire face au budget extraordinaire de 1883 et on éloignerait ainsi du marché toute idée d'emprunt prochain.

Enfin M. Léon Say supprime le prélèvement sur les excédents des exercices antérieurs au profit du budget ordinaire. Mais ces rectifications auront pour conséquence d'augmenter le chiffre des dépenses prévues au

budget ordinaire du projet précédent et de diminuer les ressources dont il dispose. Pour couvrir cette différence il suffit de majorer les prévisions des recettes et d'adopter comme base d'évaluation l'année 1882 au lieu de l'année 1881. Ce système plus exact, aura l'avantage de ne pas offrir des apparences d'excédent de recette qui trompaient sur la situation vraie des finances.

Enfin le budget de M. Léon Say présente sur l'autre projet une diminution de dépense au budget sur ressources extraordinaires de 315 millions, provenant :

1° De la disparition de crédits (275 millions) auxquels il sera pourvu au moyen de ressources afférentes aux crédits non employés des exercices antérieurs ;

2° D'une réduction de 40 millions dans les crédits du ministère des travaux publics concernant des chemins de fer que l'on confiera à l'industrie privée.

Le dépôt du budget sera suivi à bref délai de la distribution du projet aux députés. Celle-ci aura lieu le 9 ou le 10 mars ; la commission du budget pourra être nommée quelques jours après.

Informations

Paris, 3 mars

La commission relative au traité conclu entre la France et l'Italie s'est réunie sous la présidence de M. Vieillard-Migeon.

La discussion a été des plus animées ; presque tous les membres y ont pris part, les uns pour soutenir le régime des traités de commerce, et parmi ceux-ci figuraient MM. Guyot et Ed. Millaud.

La commission a résolu de se réunir dorénavant trois fois par semaine, afin d'activer les travaux.

L'accord est décidément fait entre MM. Léon Say et Varroy sur les voies et moyens d'accomplissement du programme économique du gouvernement.

Le ministre des travaux publics est chargé de poursuivre activement les négociations avec les grandes Compagnies, pour arriver à une entente sur les bases de la convention conclue avec la Compagnie d'Orléans.

Hier, au deuxième étage de l'Élysée, affluence encore plus considérable qu'à la fête précédente, surtout entre onze heures et une heure du matin.

Pendant ces deux heures, la circulation dans les salons du rez-de-chaussée était difficile, dans les appartements du premier étage, dont les portes ne s'ouvrent qu'à un seul battant, il était presque impossible de se frayer un passage au milieu des flots pressés d'invités.

Le président de la République, ayant à ses côtés, Mme Grévy et le personnel de sa maison civile et militaire, recevait ses invités dans le salon des Aides-de-Camp, où il s'est tenu jusqu'à minuit.

A partir de minuit, M. Grévy s'est promené à travers les groupes, adressant un mot aimable à chacune des personnes qui lui étaient présentes.

Impossible de nommer les notabilités que nous avons croisées dans les salons ; il faudrait citer tout le personnel du corps diplomatique, les ministres, les députés, les sénateurs, les généraux, amiraux, magistrats et hauts fonctionnaires qui se trouvent en ce moment à Paris.

— Il y en a certainement... répondit Angèle... Tu n'y toucheras pas, tu refermeras le secrétaire et tu reviendras vite, car tu comprends que je t'attendrai avec une dé

A une heure du matin de nombreux invités arrivent encore.

Une dépêche de Berlin dément la nouvelle donnée par le *Morning Post*, disant que l'Allemagne était toute prête à envoyer une armée contre la France, si cette dernière marchait avec la Russie.

La dépêche ajoute que les relations de la France et de l'Allemagne sont toujours cordiales.

M. René de Pont-Jest, ancien rédacteur au *Figaro*, accusé d'un vol de bijoux, dans une auberge de Normandie, vient d'être acquitté par la cour d'appel de Caen, où il avait fait appel d'un jugement correctionnel qui l'avait condamné.

## EN ALGERIE

*Oran, 3 mars.* — Le caïd Sassi-Ould-Kadour-ben-Kouider, des R'zaïna-Cheraza, vient de demander l'amnistie dans les circonstances suivantes :

« A la suite d'une discussion avec Si-Sliman, qui voulait même le faire assassiner, le caïd Sassi s'est réfugié, avec la moindre partie de ses tentes, chez les Ouled-Dej-Houl, fraction des Doui-Menia.

Il s'est alors adressé à l'autorité française, demandant à faire sa soumission, et ajoutant qu'une colonne opérant sur l'Oued-Zouzfana entraînerait toute la tribu à se soumettre, car les tentes restées sous l'autorité de Si-Sliman ont surtout cédé à la crainte que leur inspire ce redoutable personnage.

« C'est vers Sidi-Moumen qu'il a dit de diriger l'effort de nos troupes. »

L'expédition projetée d'après les avis du caïd Sassi sera conduite par le colonel Negrerie, sous la haute direction du général Coloniou.

Celui-ci partira de Mecheria avec 600 hommes d'infanterie, un escadron de cavalerie et tous les cavaliers indigènes d'utile pour disposer, pour s'établir au pied du col de Foumassa.

Divisée en deux corps, partant de deux points différents, cette petite troupe comprendra 610 hommes d'infanterie, un escadron de cavalerie et une section d'artillerie, qui seront fournis par la colonne d'Aïn-ben-Khelil, et commandés par le colonel Negrerie.

Cette portion partira d'Aïn-ben-Khelil pour arriver à l'Oued-Derri, tandis qu'un goum formé à Aïn-Sifra, quittant ce dernier poste, se dirigera, par Aïn-Sifra et Isba, sur l'Oued-Derri, choisi comme point de jonction des deux parties de la colonne volante, dont le colonel Negrerie prendra alors le commandement pour agir selon les ordres du général Coloniou.

Il paraît que la misère la plus noire régne parmi les contingents de Si-Kaddour. Un groupe de deux cents environ, chassés par la famine, viennent de rentrer dans leurs foyers, au ksar d'El-Abrod-Sidi-Cheikh.

L'autorité française a pourvu à leurs premiers besoins. D'après le récit de ces réfugiés, Si-Kaddour sera réduit à la plus dure extrémité.

*Paris, 3 mars.* — M. Lefèbvre, député de l'Algérie, a écrit à M. Goblet, protestant contre les pouvoirs accordés au commandant du 19<sup>e</sup> corps, commandant au rétablissement du pouvoir militaire, et demandant l'abolition des décrets ou une déclaration ministérielle en atténuant la puissance.

## EN TUNISIE

*Tunis, 3 mars.* — Lecomte, secrétaire au poste de la Douane, disparu depuis le 19 février, a été retrouvé hier dans le canal, portant au front de nombreuses blessures.

L'autopsie apportera s'il a été victime d'un assassinat.

*Sfax, 3 mars.* — On assure que des fractions de la tribu des Hammama s'agitent. Des détailllements seront envoyés pour réprimer cette agitation qui a été provoquée par un émissaire

de la Tripolitaine, lequel procurait aux rebelles des armes et des munitions.

*Tunis, 2 mars.* — Plusieurs journaux français annoncent que certaines congrégations religieuses dis-soutes par les décrets du 29 mars sont venues s'établir en Tunisie et y ont trouvé l'appui de l'administration archiépiscopale.

Ces assertions sont absolument fausses : aucune congrégation non autorisée ne s'est établie ou n'est sur le point de s'établir en Tunisie.

On s'étonne ici que la presse française ne se tienne pas mieux en garde contre des manœuvres dont le but évident est d'amener le remplacement de l'archevêque français par un prélat italien, au grand détriment de l'influence française en Tunisie.

*Tunis, 3 mars.* — Les tribus soumises, voisines de Gafsa, ont battu et tué 50 Hommamas insoumis.

Les postes importants sont gardés par les indigènes établis à Tarquefi dans la région de Gafsa.

Les nouvelles de la Régence sont bonnes. Deux bataillons du 130<sup>e</sup> et du 118<sup>e</sup> vont être rapatriés.

Le général Forgemol est attendu samedi. Le bey a exprimé à M. Roustan les regrets qu'il éprouvait de son départ.

*Tunis, 3 mars.* — Le banquet d'adieu qui a été offert hier à M. Roustan par la colonie française a été très brillant.

## La tempête dans le golfe de Gascogne

Des dépêches de Bordeaux nous annoncent qu'une violente tempête sévit depuis trois jours dans le golfe de Gascogne. La pluie et la grêle, accompagnées de violents coups de tonnerre, ont tombé sans discontinuer ; de terribles ouragans se sont déchaînés causant plusieurs accidents.

La mer, sur le littoral, est furieuse, notamment dans le bassin d'Arcachon. De nombreuses embarcations, brisant leurs amarres, s'en sont allées à la dérive. La goélette française *Fernande*, capitaine Villars, a perdu corps et biens à 1,500 mètres d'un sémaphore. Un cadavre a été retrouvé. Un autre navire de nom inconnu, s'est perdu sur la côte.

Le trois-mâts *Tarn*, venant de Sainte-Marie-de-Bathurst (Sénégal), a naufragé hier après-midi sur la Remigeasse, à l'île d'Oléron. L'équipage est sauvé.

## Étranger

### Angleterre

*Northampton, 3 mars.* — M. Bradlaugh est élu par 3,796 voix, contre M. Corbett, conservateur, qui a obtenu 3,687 voix.

*Londres, 3 mars.* — Dans le discours qu'il a prononcé hier au banquet des chambres de commerce réunies, le marquis de Hartington a passé en revue les négociations relatives au traité de commerce avec la France.

« Nous avons obtenu la clémence de la nation la plus favorisée, dit-il, et cela sans faire aucune promesse de notre côté.

« Nous sommes libres de fixer notre tarif comme il nous conviendra.

« Nous sommes libres d'agir dans le sens qui nous paraîtra le plus favorable aux intérêts de notre politique et de nos finances. »

Le marquis de Hartington a ajouté que le gouvernement se préoccupait du développement du commerce anglais avec l'Espagne et les autres puissances. Mais de l'entente avec ces puissances, a-t-il dit en terminant, ne résultera pas nécessairement la conclusion d'un traité.

*Londres, 3 mars.* — Un attentat a été commis hier sur la reine Victoria.

Au moment où la reine, revenant de Londres, mon-

tait en voiture à la gare de Windsor, pour se rendre au château, un individu mêlé à la foule qui encombrerait les abords de la gare, s'est avancé tout près de la voiture et a tiré un coup de pistolet sur la souveraine, à l'instant même où elle mettait le pied sur le marchepied.

Personne heureusement n'a été atteint.

Le coupable, qui était misérablement vêtu, a été immédiatement arrêté par les policiers et conduit à la prison de la ville.

Plusieurs des personnes présentes assuraient à l'instant avoir reconnu l'assassin, qui serait un nommé Roderick Maclean.

*Londres, 3 mars.* — La reine d'Angleterre a reçu les félicitations de M. Grévy, président de la République française, de l'impératrice d'Autriche, de l'empereur d'Allemagne et du tsar, à la suite de l'attentat dont elle a failli être victime.

Tous les ambassadeurs ont adressé des télégrammes de félicitation à lord Ponsonby, secrétaire de la reine.

Les journaux sont unanimes à exprimer leur indignation contre cet attentat et leur satisfaction que la reine y ait échappé.

*Londres, 3 mars.* — La reine a passé une bonne nuit et n'a souffert nullement de l'incident d'hier.

L'assassin avait loué dernièrement un logement à Windsor.

La balle du pistolet, conique et pesant un tiers d'once, a été retrouvée dans la cour de la gare de Windsor. D'autres balles semblables ont été trouvées sur Mac Léan.

*Londres, 3 mars.* — Le gouvernement anglais a déclaré que le compromis offert par la commission des lords est inacceptable. La discussion de la motion de M. Gladstone a été ajournée à lundi.

Les chefs de l'opposition, aussitôt le résultat de l'élection de Northampton connu, se sont réunis et ont décidé d'empêcher, comme auparavant, M. Bradlaugh de siéger à la Chambre des communes.

### Allemagne

*Berlin, 3 mars.* — La Banque de Berlin a réduit son escompte à 4 1/2 0/0.

*Berlin, 3 mars.* — Dans les cercles parlementaires, on considère comme très probable l'adoption du projet de loi relatif à la régie des tabacs.

Le bruit s'accrédite de plus en plus que le Reichstag sera convoqué pour une session au printemps.

On assure que si le Reichstag repousse le projet sur le monopole des tabacs, le gouvernement prononcera la dissolution.

D'après les dernières dépêches reçues de Saint-Pétersbourg, il règne dans la capitale russe un vif mécontentement provoqué par le rappel du général Skobelev. On attribue généralement cette mesure à une pression de l'extérieur à laquelle se serait soumis le tsar.

Le général Skobelev vient d'arriver à Saint-Pétersbourg.

*Berlin, 2 mars.* — La *Gazette de l'Allemagne du Nord* prend aujourd'hui position dans la question juive. La feuille officielle ne condamne pas absolument l'agitation antisémite, mais elle voudrait la voir circonscrite au domaine économique. Là, dit-elle, le juif allemand joue un rôle d'usurier, d'entrepreneur, de brocanteur qui est ordinairement nuisible. Mais lorsque les juifs veulent faire de leurs enfants des hommes de science ou de loi, c'est-à-dire des hommes vraiment utiles à la société, il est aussi injuste qu'absurde de vouloir, comme le pasteur Stoecker, les rejeter dans les professions où se développent les défauts que l'on reproche à leur race.

— On télégraphie de Rome à la *Gazette de Cologne* :

« Les négociations entre le gouvernement prussien et la Curie ne marchent pas, par suite de l'idée exagérée que la Curie se fait de l'influence du parti du centre et de ses chefs ; mais on n'a pas appris, dans les cercles bien informés, que M. de Schlesier ait transmis officiellement un *ultimatum* au Vatican. »

### Autriche-Hongrie

*Vienne, 3 mars.* — Il se confirme que M. Gavrilov, correspondant du *Guardian*, agent du comité panslaviste, a été fusillé par les Autrichiens à Risano. Les papiers trouvés sur lui prouveraient qu'il avait été chargé de provoquer le soulèvement de Crimée.

— On télégraphie de Rome à la *Gazette de Cologne* :

« Les négociations entre le gouvernement prussien et la Curie ne marchent pas, par suite de l'idée exagérée que la Curie se fait de l'influence du parti du centre et de ses chefs ; mais on n'a pas appris, dans les cercles bien informés, que M. de Schlesier ait transmis officiellement un *ultimatum* au Vatican. »

— Il s'est passé quelque chose ici, je ne sais pas pourquoi... se dit Etienne. Mais quoi ?

Le directeur de l'Ambigu avait attendu à ses portes mais l'arme, heureusement mal dirigée, fit dévier une balle, qui entra dans la poitrine au dessous du cœur. Quelques centimètres plus haut, c'est à dire à la porte.

Enfin, la femme de chambre de M. Chabriat parla et raconta brièvement à la jeune femme qu'au bout de l'explosion elle s'était précipitée dans la pièce où était son maître et qu'elle l'avait trouvé étendu à un revolver à la main.

Mme M... courut vivement auprès de M. Chabriat. Lorsque celui-ci l'aperçut, il s'écria : Malheureuse ! Je suis !... Je me suis manqué !

Le directeur de l'Ambigu avait attendu à ses portes mais l'arme, heureusement mal dirigée, fit dévier une balle, qui entra dans la poitrine au dessous du cœur. Quelques centimètres plus haut, c'est à dire à la porte.

— Je ne saurais trop vous répéter, chère enfant, qu'il faut éviter à tout prix les émotions, même les plus légères... Un état de calme absolu physique et moral nous laisse seul des chances de guérison...

Si ce calme n'existe pas, tous les médicaments perdraient leur action curative et la science serait impuissante... Ne l'oubliez pas, je vous en supplie...

— Je le savais et je m'en souviendrai... murmura Berthe avec un embarras croissant qui n'échappa point au jeune homme.

— Qu'avez-vous donc ? demanda-t-il.

— Moi ?... rien, docteur... que pourrais-je avoir ?...

— Madame Monestier aurait-elle éprouvé depuis hier une de ces émotions meurtrières que je redoute tant ?

— Non, docteur, non, je vous assure... Rien de semblable ne s'est produit... Venez vite auprès d'elle...

Ces paroles furent dites d'une voix tremblante, et avec une agitation visible dont Etienne s'étonna de plus en plus.

Eu arrivant auprès de la malade, il éprouva une surprise d'un tout autre genre.

Mme Leroyer, que Berthe disait si faible, lui parut moins abattue que de coutume.

Ses prunelles brillaient ; une teinte faiblement rosée remplaçait la pâleur uniforme de ses joues.

Etienne dit à Berthe en souriant :

— Je vous assure, docteur, que je vais beaucoup mieux...

Le jeune homme serrait la main que la malade

moins de temps qu'il ne faut pour l'écrire. Mme... s'empessa d'aller chercher un médecin. Il s'en voulait justement un, demeurant dans la maison, au troisième étage, le docteur Adde-Margras, lequel se rendit de suite auprès de M. Chabriat ; il conseilla l'extraction, mais ne voulut rien faire sans être assisté d'un de ses confrères.

Mme... prit une voiture, et, une demi-heure après, elle revint accompagnée du docteur Péan, qui donna ses soins au blessé ; il procéda immédiatement à l'extraction de la balle et fut assez heureux pour pouvoir la retirer du bord inférieur de l'omoplate, où elle était allée se loger.

On connaît les désordres que le projectile a pu produire dans cette région du corps. Aussi, malgré l'état satisfaisant dans lequel se trouvait M. Chabriat hier soir, les médecins redoutent-ils un épanchement interne qui amènerait fatalement une catastrophe.

## DÉPARTEMENTS

Service spécial du Républicain du Rhône

### LOIRE

Saint-Etienne, 3 mars. — Suicide d'une céleste brûlé de la rue. — Une des figures les plus connues des habitants de la place de l'Hôtel-de-Ville vient de disparaître.

Il s'agit de Durbize, le fameux décretleur et le légitimiste ivrogne à qui son intempérance faisait faire constamment la navette entre la prison du Bellevue et la boîte à cirage et à brosses.

Suivait les saisons, il motivait ses absences forcées des voyages à Nice et à Vichy ; on savait ce que cela voulait dire.

Hier, à 11 heures, des passants ont trouvé son cadavre pendu à un arbre de la propriété Rouverol à la Bernacie.

Après les constatations d'usage, le corps a été transporté à l'hôpital.

### ISÈRE

Grenoble. — Nous croyons pouvoir annoncer que le chemin de fer de Chambéry à Saint-André-le-Gaz par le mont Lépine sera achevé et livré au public le 1<sup>er</sup> mai 1883.

Cette assurance a été donnée tout récemment à l'un de nos représentants par M. de Noblemère, directeur des chemins de fer.

### HAUTE-SAVOIE

Rumilly. — Nos lecteurs savent que la banque Pédel-Bonin vient d'être déclaré en faillite.

Le passif s'élève à 1,040,000 francs ; l'actif à environ 900,000 francs, dont 300,000 en immeubles et environ 200,000 francs de créances facilement recouvrables.

Dans le seul canton de Rumilly, il y a près de 700 francs, dont la plupart avaient des dépôts inférieurs à 2,000 francs. Impossible de décrire la désolation des nombreux fermiers, domestiques, petits bourgeois, etc., dont les économies ont disparu presque en entier.

### GARD

Nîmes, 3 mars. — La grève est complètement terminée à Bessèges ; excepté cent cinquante ouvriers rentrés, tous les autres ont repris leurs travaux.

A Molières, la grève est également finie ; la Compagnie remercie cent quarante ouvriers grévistes.

Le préfet, sur les lieux depuis samedi, est rentré hier soir à six heures à Nîmes.

Le général de Courty est resté à Bessèges ; les troupeaux se retirent lentement des centres.

M. Desmoulin, député de la première circonscription d'Alais, par celle même étranger aux affaires de la Grand'Combe, à qui appartiennent néanmoins l'initiative et l'expédition de l'extrême gauche, ne sera pas tenté de reconnaître, car il pourrait bien y laisser une partie de sa popularité, déjà passablement compromise.

M. Alfred Silhol, député opportuniste de la deuxième circonscription d'Alais, mandataire et obligé des Compagnies, n'a pas même protesté ; il n'est point venu interner une conciliation qui n'a pas été impossible ; cette neutralité est sévèrement jugée par tous, elle lui a évidemment fait de mal que toutes les délibérations des cercles syndicaux.

### BOUCHES-DU-RHÔNE

Marseille, 3 mars. — Les socialistes marseillais présentent un meeting de protestation contre l'exécution des révolutionnaires récemment condamnés à mort.

M. Mosse, conseiller de préfecture à Marseille, a été nommé à Nice, en la même qualité, à la suite d'accepter ce poste.

### COUR D'ASSISES DU RHÔNE

RÉSIDENCE DE M. ROYÉ-BELLARD, CONSEILLER  
Audience du 3 mars 1882

#### Tentative de vol qualifiée

Les accusés qui comparaissent devant le jury sont au nombre de trois : Maurice René, François Poulachon et Pierre Thévenet.

Dans le courant de l'année 1881, de nombreux vols furent commis à la gare de Vaise. Les malfaiteurs étaient pendant la nuit les murs de clôture de la gare, pénétraient sur les voies et pilotaient les wagons de stationnement dont ils ouvraient les portes en rompant les plombs qui servent à les sceller. Les auteurs de ces vols restèrent inconnus jusqu'au mois de novembre.

À cette époque, le sieur Némoz, chef d'équipe à la gare, fut chargé par M. le commissaire spécial des chemins de fer de se mettre en rapport avec quelques voleurs mal famés, sur lesquels pesaient des soupçons.

Il réussit avec succès la mission qui lui avait été confiée ; il parvint à savoir, grâce aux confidences qui furent faites, que les vols opérés à la gare, avaient été commis par une bande d'individus au nombre des accusés René, Poulachon et Thévenet, figurent au premier rang.

Les 26 novembre dernier, Némoz apprit qu'un vol devait être commis à la gare dans la soirée. Il prévint immédiatement le garde-chef Damérat qui s'embusqua avec un certain nombre de ses hommes.

Vers onze heures et demie du soir, les nommés René, Poulachon et Thévenet s'introduisirent dans la gare en grimpant le long d'un bœuf de gaz et en escaladant une grille qui servait de clôture à l'entrepôt du charbon.

Ils s'approchèrent d'un wagon en stationnement, coupèrent les plombs qui le fermaient et se disposaient à ouvrir les portes lorsque les gardes, se précipitèrent sur eux ; tous les trois prirent rapidement la fuite. Poulachon parvint à s'échapper en courant le long de la voie, René serré de près par les gardes se déclina à sauter du haut du pont de chemin de fer, sur la route, de la Mulatière. Il reçut sur le genou droit, au moment où il emjambait le parapet, un violent coup de nerf de bœuf, porté par le garde Rosset.

Thévenet fut arrêté quelques instants après, dans une souterraine au charbon où il s'était réfugié. Poulachon et Thévenet, pour courir plus légèrement, avaient abandonné sur les lieux leurs galoches qui furent saisies.

Les gardiens de la paix du quartier de Vaise, prévenus de la tentative de vol qui venait de se commettre, se transportèrent immédiatement au domicile de René pour procéder à son arrestation. Mais ils constatèrent son absence et sa concubine leur fit savoir qu'il se trouvait avec Poulachon et n'était pas encore rentré.

Les gardiens se postèrent alors en embuscade afin d'arrêter l'accusé au moment où il voudrait rentrer chez lui. Mais leur attente fut déçue ; René qui s'était aperçu sans doute qu'on le guettait, rentra chez lui en escaladant le mur du jardin, et en passant par la porte de la maison qui y conduisit.

Le lendemain, lorsqu'il fut arrêté, il affirma avoir passé toute la nuit à son domicile, prétendant que les agents qui s'étaient présentés chez lui ne l'avaient pas suffisamment cherché. Il nia d'ailleurs toute participation à la tentative de vol qui venait d'être commise à la gare, et a persisté depuis dans ses dénégations.

Mais on a retrouvé sur son genou la marque du coup de nerf qui lui avait été porté par le garde Brossot ; ses souliers, qui portent neuf rangées de clous, s'adaptent exactement aux traces relevées sur la voie du chemin de fer ; enfin il a été parfaitement reconnu au moment du vol par le témoin Némoz.

Poulachon fut arrêté le 27 novembre au domicile de ses parents. Il nie, comme son complice, le vol qu'on lui imputait ; mais il a été reconnu par le témoin Némoz ; les galoches saisies sur la voie, vont parfaitement à son pied, enfin les chaussettes qu'il portait le jour de son arrestation, étaient encore humides à la suite de la course qu'il avait faite la veille sans chaussures, et se trouvaient teintes en noir par le charbon de terre répandu sur la voie.

Thévenet qui avait été arrêté en flagrant délit, n'a pu nier le vol qu'on lui reproche, mais il a cherché à disculper ses compagnons, niant toute complicité avec eux.

Les accusés sont des malfaiteurs dangereux ; chacun d'eux a subi un grand nombre de condamnations.

Suspendue à midi, après l'interrogatoire des accusés, l'audience venait d'être repoussée à 2 h., lorsqu'on a prévenu l'un des jurés, M. Biard, que son incendie venait de se déclarer dans son domicile à Francheville.

M. Biard a été autorisé à s'absenter et l'audience a été suspendue jusqu'à son retour, à 4 heures et demie.

Après cet incident, on a passé de suite à l'audition des témoins.

M. Baudoin, avocat général, a soutenu l'accusation.

MM. Gubian, Roë et de Saint-Charles ont présenté successivement la défense.

Le jury ayant répondu affirmativement à toutes les questions, sans admettre des circonstances atténuantes, la cour a condamné René à 8 ans de travaux forcés, Thévenet et Poulachon chacun à 5 ans de travaux forcés, et tous à 5 ans de surveillance.

## CHRONIQUE LOCALE

### AUJOURD'HUI

Samedi, 4 mars, 63<sup>e</sup> jour de l'année. Soleil : lever, 6 h. 39 ; coucher 5 h. 46. Les jours croisent de 3 minutes.

Éphémérides (1545) : Insurrection à Sienne : expulsion des Espagnols.

La Compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, à l'occasion des révoltes internationales de Nice, les 15, 16 et 17 mars 1882, délivra des billets aller et retour de Lyon à Nice, valables pendant quinze jours à compter de la date du départ de Lyon.

1<sup>er</sup> classe : prix, 100 francs.

Ces billets seront délivrés du 8 au 14 mars inclus et donneront droit d'arrêt facultatif dans toutes les gares situées entre Marseille et Nice, tant à l'aller qu'au retour.

Ils seront valables pour tous les trains, à l'exception du train rapide n° 5, partant de Lyon à 4 h. 16 matin, et du train rapide n° 10, partant de Nice à midi 38.

On peut se procurer des billets à la gare de Lyon-Perrache et dans les bureaux-succursales de la Compagnie, rue Constantine, 5, et rue de la Bourse, 4.

Dans un grand nombre de localités on détruit sans pitié certains oiseaux nocturnes, tels que chouettes, hiboux, chats-huants et leurs couvées, auxquels de vieilles légendes ont fait une réputation tout-à-fait imméritée.

On ne saurait trop réagir contre ces déplorables habitudes, si contraires à l'intérêt général. Ces oiseaux sont, en effet, extrêmement précieux, car ce sont eux qui exterminent ces innombrables souris de terre, muvots et campa-

gnols dont les ravages causent, chaque année, dans plusieurs régions, les plus vives inquiétudes.

À ce sujet, le préfet de Seine-et-Marne vient de prendre un arrêté interdisant absolument la destruction des oiseaux nocturnes. C'est un exemple qui devrait être imité dans tous les départements.

Nous pensons aussi qu'il ne serait pas sans utilité d'éveiller sur ce point la sollicitude des instituteurs pour combattre ces dispositions superstitieuses d'un grand nombre d'habitants de nos campagnes.

Hier matin, à dix heures, a eu lieu à Paris le tirage du numéro indiquant celle des 152 séries existantes de la Rente 3 00 amortissable, dont le remboursement devra être effectué au pair.

Conformément à l'arrêté ministériel, le tirage a eu lieu au moyen de boules numérotées de 1 à 175. déduction faite des numéros correspondants aux séries 116, 8 et 174, sorties aux tirages précédents, et une seule des 172 boules représentatives des séries restant à amortir a été extraite du récipient où elles ont été enfermées en présence du public.

C'est la série 163 qui est sortie hier matin.

Voici la liste des objets trouvés sur la voie publique et déposés au commissariat spécial de la sûreté pendant le mois de février dernier :

Deux bagues or, un châle laine et coton, une enseigne de gantier, un bracelet or, une vieille aumônière, un boa matron, une boîte contenant de la poudre jaune, un paquet de ressorts pour sommiers, un mauvais pantalon de drap, une peau de veau, trois flottes de soie, une chemise et un tricot, un médaillon or, deux bracelets d'oreille, une vieille montre argent, une petite victoire, un manteau d'homme, un mauvais par-dessus, de l'argent et des porte-monnaie.

Les personnes auxquelles appartiennent les objets ci-dessus, sont invitées à se présenter, pour les réclamer, de 9 à 11 heures du matin, au bureau des objets trouvés, rue Saint-Jean, au Palais de Justice.

Un violent incendie a éclaté hier matin à 10 heures et demie, dans la distillerie de M. Biard, à Francheville.

Le feu, dont les causes sont inconnues a pris rapidement de grandes proportions au milieu de matières éminemment combustibles. Plusieurs bonnes d'accolat ont fait explosion avec un bruit formidable.

Les premiers secours ont été portés par des ouvriers employés au fort de Brusson, mais comme l'eau manquait, ils ont été à peu près inutiles. Les bâtiments ont été complètement détruits ; le mobilier, les livres de caisse même ont été la proie des flammes.

Les pertes évaluées à une quinzaine de mille francs environ, sont couvertes par une assurance.

M. Boule, voiturier, chez M. Bailly, marchand de charbons, à Oullins, a été victime, hier matin, d'un triste accident.

Il conduisait une charrette, attelée de trois chevaux, quai de la Charité, lorsque ayant voulu arranger les harnais d'un de ces animaux, celui-ci lui détacha une ruade et l'atteignit au bas-ventre.

Le malheureux qui était tombé sur le sol, sans connaissance, fut conduit à la pharmacie Abram, où on lui prodigua les soins les plus empressez, puis transporté à son domicile.

On espère que l'accident n'aura pas de conséquences fatales.

Hier matin, à 9 heures, M. Auguste Didier, cocher de la Compagnie des tramways, ayant vu sauter sur le marchepied de devant d'une voiture en marche, a été victime de son imprudence. Il glissa et eut le pied gauche affreusement broyé par la roue du lourd véhicule.

M. le docteur Magain, de Villeurbanne, appelle en toute hâte, lui prodigua les soins les plus empressez, et le fit ensuite conduire à l'Hôtel-Dieu.

La triste série des suicides continue.

La nuit dernière, à 1 heure, M. Marius Pailay, tourneur, rue Saint-Cyr, rentrait à son domicile, lorsque arriva à la hauteur du n° 46 du quai Jarry, il aperçut un individu descendre sur le bas-port, quitta rapidement ses vêtements, se jeta dans la Saône et disparut avant qu'il ait pu aller à son secours.

Il se hâta de prévenir les gardiens de la paix, qui se rendirent sur les lieux et trouvèrent en effet les vêtements de la victime. Dans la poche de son paletot, on a trouvé un livret de famille, délivré par la mairie du 5<sup>e</sup> arrondissement, sur lequel était inscrit un contrat de mariage entre M. Beraud-Dufour, manœuvre, rue Jouffroy, 6, et une demoiselle Chasse.

Les personnes qui passaient hier à midi dans la rue du Plâtre ont été mises en émoi par une formidable détonation, provenant d'une des salles du palais Saint-Pierre.

Renseignements pris, elle avait été produite par l'explosion d'un mélange chimique. M. Trollier, préparateur de chimie a eu les mains et la figure légèrement atteintes par les flammes.

Après avoir reçu des soins des personnes présentes, il a pu regagner son domicile, rue Centrale. Ses brûlures sont heureusement légères.

Hier soir, un individu nommé Jean R..., âgé de 23 ans, jardinier, grande-rue de Cuire, entra dans sa chambre un jeune homme de 15 ans, Joseph Némoz, tisseur, rue du Bon-Pasteur, sous le prétexte de lui aider à porter une malle au chemin de fer.

Arrivé dans son domicile, R... se jeta sur le jeune garçon, l'étrangla sur son lit, lui serrant le cou et lui fermant la bouche avec les mains pour l'empêcher de crier et allait sans doute lui faire un mauvais parti lorsque, dans un suprême effort, Némoz parvint à se dégager et prit la fuite.

Les gardiens de la paix prévenus, ont arrêté le coupable qui a été écroué à la Permanence.

Un homme d'un certain âge, qui passait hier dans la rue de Chartres, est tombé sans connaissance sur le trottoir et s'est fait plusieurs blessures à la tête.

Le malheureux, relevé par des passants, n'a pu prononcer aucune parole. Après avoir reçu des soins à la pharmacie Prothières, il a été conduit à l'Hôtel-D

## CHOSES & AUTRES

Dans sa charmante causerie sur la Vie à la campagne, M. de Cherville consacre aux canards les jolies signes que voici :

Les instincts de ces oiseaux ne s'oblitèrent nullement dans leur situation nouvelle ; ils changent de direction, mais en s'ajustant, en se traduisant plus visiblement pour nous, et dans de telles proportions, qu'ils se rapprochent de l'intelligence ; les suggestions de leur insatiable appétit n'en sont pas les seuls levers.

Presque aussi bien partagée sous le rapport des facultés digestives, presque aussi gourmande, la poule n'arrive jamais à la finesse, nous devons dire à la rouerie dont canard est susceptible. De tous nos oiseaux de basse-cour il est celui qui se familiarise même un peu trop. Apprivoisé, il devient un septeau curieux à offrir à ses visiteurs ; mais il des privautés que n'autorise pas l'intimité la plus grande, un canard privé fait quelquefois pis que de manger dans la main de son maître.

Cham, le caricaturiste, en avait un qu'il plaçait quelquefois sous son bras pour se promener dans les allées de son jardin ; le palmipède goûtait probablement cette façon d'aller ; aussi qu'il apercevait son maître, il accourait, et si celui-ci n'était pas disposé à lui servir de véhicule, il le suivait pas à pas, avec des kan-kan assourdisants ; alors Cham se retournait, et se penchait vers son oiseau lui disait, avec cette gravité dont il assassinait toutes ses plaisanteries : — Soyez plus prudent ; on dit que les petits pois seront très bons marché cette année ; je vous engage à ne pas faire tant de topoie.

### Un jardin suspendu économique

Pour avoir à sa fenêtre ou dans son appartement un magnifique jardin suspendu, il suffit de prendre une éponge bon marché. Plus elle est grosse, meilleure elle est pour cette usage.

## ANNONCES

Le sept du courant à heures du matin sur la place du Change, vente d'objets saisis, tels que : fourneau, horloge, glace, chaises, table, buffet, machine à coudre.

Ledit jour et heure sur la place de la Trinité, vente d'objets saisis, tels que : garde-robe, commode, bureau, glace, guéridon, chaises, pendules.

Le dimanche cinq mars 1882, à onze heures du matin, à Caluire, sur la place du petit Versailles, vente aux enchères publiques, d'un joli mobilier d'assalle à manger, cuisine, chambre à coucher et salon, consistant notamment en : buffet, tables, chaises, glaces, commode, toilette, guéridon, échelle, piano.

Le prix sera payé comptant.

### VENTE MOBILIÈRE

Etude de M. Francou, huissier rue Centrale, 25.

Le lundi six mars courant à onze heures du matin sur la place des Terreaux, à Lyon, vente d'objets saisis, consistant en : banques, bureau, casier, deux mille roquets soie mécanique à dévider, trousseau, échelle, lampes, commode, machine à coudre.

Etude de M. Ruffin, huissier à Lyon, r. Ferrandière, 34.

La mardi sept mars courant à midi, sur la place des Maisons-Neuves, à Villeurbanne, il sera vendu aux enchères, divers articles d'épicerie, tels que : vins, liqueurs, café, savons, huiles, et comptoir, banque, tables, chaises, quantité de mercerie, etc.

Etude de M. Laporte, huissier rue Centrale, 45.

### VENTE JUDICIAIRE

Le mardi sept mars 1882, à onze heures du matin sur la place St-Pothin, à Lyon, il sera vendu aux enchères publiques et au comptant, divers objets mobiliers saisis, tels que : tables, chaises, pendule, compotier batterie de cuisine.

Vente AUX ENCHÈRES PUBLIQUES Par le ministre d'un commissaire-priseur d'un fonds de RESTAURANT

Sis à Lyon, rue de la Bourse, 2, le 6 mars 1882, à midi précis. Le fonds dont s'agit comprend notamment tables, chaises, comptoir, glaces, verrerie, vaisselle, ustensiles de cuisine, etc., etc.

Cinq pour cent en sus. Cette vente est poursuivie à la requette de M. Léon Chaine, avoué, près le tribunal civil de Lyon, y demeurant, rue Centrale, 25, séquestré du sieur Raynaud, restaurateur et en vertu d'une ordonnance rendue par M. le Président du tribunal civil de Lyon, le 10 février 1882, enregistré.



On la fait tremper dans l'eau chaude jusqu'à ce qu'elle soit complètement gonflée. Ensuite, on la presse dans les mains de façon à l'égoutter à moitié, puis, dans les trous de l'éponge, on introduit des graines de millet, de trèfle rouge, d'orge, de pourpier, de graminées, de lin et, d'une manière générale, de toute espèce de plantes germant facilement et, autant que possible, donnant des feuilles de colorations variées.

On place l'éponge ainsi préparée, soit sur un vase, une coupe, ou bien on la pend dans l'embrasure d'une fenêtre où le soleil donne une partie du jour ; puis, tous les matins, pendant une semaine, on l'arrose en pluie légère sur toute la surface. Bientôt, les graines, ainsi renfermées dans l'éponge, se gonflent et poussent de petites feuilles et, en peu de temps, l'on n'a plus qu'une boule de verdure présentant des variétés de couleur, suivant les graines qu'on aura employées.

## SPECTACLES DU 4 MARS

### Grand-Théâtre de Lyon

Aujourd'hui samedi, relâche.

### Théâtre Déliile (Cours du Midi)

Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié des plus divertisants.

### Grande ménagerie Bidel

#### Cours du Midi

La première galerie zoologique de l'Europe. — Tous les soirs, représentation.

### Scène-Bouffes

Tous les soirs, grand concert varié.

### Casino

#### rus de la République

Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2.

Orchestre sous la direction de M. Léon.

### Folies-Bergères

Tous les jours séance de patinage de 8 à 11 heures du soir entrée, 1 fr. dimanche et lundi de 2 à 4 1/2 : entrée 1 fr.

Tous les samedis, à minuit, Bal masqué.

## Alcazar

Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes, parées, masquées et travesties.

Orchestre nombreux avec quatuor de Trompes de chasse.

## BOURSE DE LYON

Du 3 mars 1882

Rentes	Comptant-Actions
3 0/0.....	88 05 Gaz de Lyon.....
3 0/0 amortissable .....	88 95 Gaz de la Guillotière.....
4 1/2.....	— Mines de la Loire.....
5 0/0 français.....	116 42 — Montrambert .....
Italien.....	87 15 — St-Etienne .....
Autrichien 4 0/0.....	11 45 — Rive-de-Gier .....
Russe 5 0/0.....	— Société lyonnaise .....
Espagne 3 0/0.....	26 14 — Bateaux-Omnibus .....
Debt Egypt. unifiée .....	— Dombes .....
Actions	— Abattoirs .....
Crédit mob. Espag..	590 — Verreries L. et Rhône .....
Crédit Lyonnais.....	730 — Croix-Rousse .....
Union générale.....	— Obligations .....
B. Lyon et Loire.....	92 Ville-de-Lyon .....
B. Hypothec. France .....	— Ville-de-Paris 1829. 460
Soc. fondière lyonnaise .....	— Ville-de-Paris 1871. 291 50
Banque Ottomane.....	705 Lombardes-anciennes .....
Paris-Lyon-Médit.....	— Lombardes-nouvelles .....
Che. Autrichiennes.....	635 Loire .....
Lombard-Vénitien .....	286 55 Saint-Étienne .....
Baragozze .....	517 50 Rhône et Loire 4 60.
Nord-Espagne.....	582 50 Paris-Lyon — Méditerranée .....
Suez.....	2355 1886 874 50

## DOCTEUR CHOFFRE

Ex-Médecin, envoie gratuitement son Traité de Médecine pratique, indiquant sa méthode (10 années de succès dans les hôpitaux) pour la Guérison radicale des Maladies de tous les Organes et des Hernies, Hemorroides, Goutte, Vésicule, Matrice, Phthisie, Cancer, Obésité, Asthme. — Escale quai St-Michel, 27, Paris.

## EAUX-BONNES — EAUX MINÉRALES

Contre : Rhumes, Calâches, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, Hernies, à tout autre remède. Employée dans les hôpitaux. — DÉPÔTS PHARMACIE

Vente annuelle Un Million de Bouteilles

## OCCASION EXCEPTIONNELLE

A LOUER le local de la Pharmacie Bertrand, 12, rue Confort, transférée, fin février, pour cause d'agrandissement, place de la République, 55. — Prix du sol, 1,700 fr., 6 ans de bail. A céder, et très bonnes conditions, l'installation du compteur et divers agencements.

On trouvera dans la nouvelle officine les magasins anglais et italiens les plus employés et tous les articles accessoires à la pharmacie et la médecine et la chirurgie, que M. Bertrand mettra, à la disposition de ses confrères.

On trouvera dans la nouvelle officine tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie, ainsi que tous les médicaments anglais et italiens les plus employés, autres : Le seul véritable sirop Ernest Paganini, seul et unique successeur de Jérôme Paganini, les râbiles de Morison, le tamarin, les pastilles indiennes du docteur Wilson.

## SELS VAUVILLE

(Grandes) pour la Reconstruction artificielle

DE TOUTES LES EAUX MINÉRALES

Principales Sources (Vals, Bourbonne, Vichy, Hunyadi-János, Béziers, Contrexéville, Bussang, Eaux-Bonnes, Pelle, etc.)

« Reproduire instantanément une Eau minérale, c'est faire avec les principes qui se détruisent par le séjour prolongé dans les bouteilles. » — 80 pour 100 d'Économie

PARIS, Vente en gros, MATHEY LEBEL & C°, 23, rue Beaujolais, LYON, Ph. BERTRAND, 21, place Bellecour, Brochures.

Le rédacteur gérant, Victor GOURAUD

Lyon. — Imp. Waltener, rue Bellegoërie, 11.

## ON DÉSIRERAIT LOUER

De suite une petite maison de pagne de cinq à six pièces dans le tout autant que possible indépendant et de préférence Ste-Foy et Ecully. S'adr. n° 14, à l'Agence V. BENOIT, ou le n° 2534.

## A VENDRE OU A LOUER

### BELLE PROPRIÉTÉ

close de murs, comprenant poudre, vigne et maison d'angle, à Brindas, hameau de S'addresser à M. BENOIT, au 6

Eude de Me POINT, notaire à Givors.

## ON OFFRE

importants Capitaux à plus d'une hypothèque.

## IL A ÉTÉ PROUVE

que le traitement TROUILLEAU contre le mercure, guérissant tous les malades et à peu de frais, les éclats et nouveaux et anciens. Envoyer à et discret. S'adr. à TROUILLEAU, pharmacien à Bourgoin, etc.

Lyon, Achard, cours de la

Guilloière ; Bruxelles, etc.

Davalon place Saint-Pierre

ses a

ceux d

propriét

rebus

tent l

Mai

agent

et que

dans l

confé

refuse

ont c

la natu

2. qu'

contre

stipule

paie

on demande un chauffeur

ien pouvant faire quelques r

tions.

S'adresser au dépôt de me

trôle d

heures du soir.

Inutile de se présenter

très-bonnes références.

investi

de faire s

moins 12 fr.

sans quitter son emploi et

os ec

voyageant pour faire con

article unique sans précédent à

serieux. S'adresser à M. de

59, rue Boileau, Paris. J. L. Lachapelle, 114, faubourg

timbre pour la réponse.

autres